



## MAIRIE D'ALBON

### CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019

#### COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 11 Décembre à 20 H, le Conseil Municipal de la commune d'Albon, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André DESSEMOND, 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur le Maire étant empêché,

Date de la convocation : 05 décembre 2019

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 16

Présents : Mesdames Christine AIME, Anne-Marie BERTHON, Claude BERTHON, Carel GEDON, Nicole POULENARD,

Messieurs Philippe BECHERAS Michel DEBOST, Jean DELAUNAY, André DESSEMOND, Samir DIB, Laurent DOCHER, Denis JAMMES

Absent : Mesdames Marjorie DESGRANGES, Véronique PICHAT, Monsieur Robin PERROT

Absents excusés : Mme Céline CHALEAT a donné pouvoir à Mme Christine AIME, Mr Henry D'YVOIRE a donné pouvoir à Mr André DESSEMOND, Mr Jean-Pierre PAYRAUD a donné pouvoir à Mme Carel GEDON, Mme Raphaëlle ROUMEAS a donné pouvoir à Mr Philippe BECHERAS.

Madame Anne-Marie BERTHON a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Puis, Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informe l'assemblée des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire :

- ***Décisions N°2019-24 et 2019-25 : Déclaration d'Intention d'Aliéner :***

- La Commune décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain pour le tènement immobilier
- sis 260 rue Epaone cadastré parcelles D 113 d'une superficie totale de 460 m<sup>2</sup>,
  - sis 125 route de Champ Muzet cadastré parcelles ZI 273 et ZI 274 d'une superficie totale de 6 860 m<sup>2</sup>.

Ensuite à l'ordre du jour :

## PERSONNEL COMMUNAL

### **Délibération 77/2019 : Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique à temps complet**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle à l'assemblée qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique afin de palier au remplacement de l'un des agents du service technique parti en retraite,

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Adjoint Technique permanent à temps complet à raison de 35 h hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :**

- De créer un emploi d'Adjoint Technique permanent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020,
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

## FINANCES

### **Délibération 78/2019 : Travaux de rénovation de la Salle SERVAIS en vue de l'installation d'un futur commerce : choix des prestataires et demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle aux membres du conseil municipal le projet d'installation d'un commerce « multiservices » (épicerie, bar, tabac presse) au sein de la salle communale située en rez-dechaussée de la Résidence SERVAIS.

Cette salle nécessite des travaux de rénovation avant l'installation du futur commerce.

Une consultation sur devis a été lancée concernant des travaux de rénovation électrique ainsi que l'installation d'un système de climatisation.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, DECIDE :

- de valider le devis de l'entreprise Thibaut ROBIN Electricité pour un montant de 8 455 € HT soit 10 143 € TTC.
- de valider le devis de l'entreprise CLIMATIC26 pour un montant de 5 774.36 € HT soit 6 929.23 € TTC,
- de demander la subvention maximum (taux habituel de 28,1 %) auprès de la Communauté de communes de Porte de DrômArdèche pour les travaux de rénovation de la salle SERVAIS en vue de l'installation d'un futur commerce (pour le montant total des travaux soit 14 229.36 € HT ou 17 072,23 € TTC),

### **Délibération 79/2019 : Indemnité de conseil du receveur**

Considérant que la commune peut être amenée à demander le concours du receveur municipal en matière de prestations de conseil, d'assistance budgétaire, financière et comptable.

Il est exposé aux membres du conseil qu'au vu des contraintes budgétaires et notamment de la baisse des recettes des communes, il est proposé d'allouer un taux d'indemnité de 50 % au comptable du Trésor pour l'année 2019.

Cette proposition est rejetée par l'Assemblée (14 voix contre et 2 abstentions).

Suite aux discussions au sein de l'Assemblée et aux contraintes budgétaires de la Commune, Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint soumet une nouvelle proposition au vote de l'Assemblée. Il propose de ne pas verser d'indemnité au comptable du Trésor pour l'année 2019.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) DECIDE :

- De ne pas accorder l'indemnité de conseil au comptable du Trésor pour l'année 2019.

### **Délibération 80/2019 : Décision Modificative n°2 – budget Commune**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

#### **FONCTIONNEMENT**

Recettes :

Chapitre 042 – Compte 777 : + 1 000 €

Dépenses :

Chapitre 011 – Compte 60611 : + 1 000 €

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses :

Chapitre 040 – Compte 13913 : + 1 000 €

Opération 33 – Chapitre 21 – Compte 2152 : - 1 000 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **ENVIRONNEMENT**

#### **Délibération 81/2019 : Avis sur demande d'autorisation environnementale ayant pour objet l'autorisation de modification d'une plateforme logistique de la société BERT**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informe l'Assemblée que la société BERT Stockage et Services située en ZAC PANDA – AXE 7 à ALBON a déposé auprès des services de la Préfecture une demande d'autorisation environnementale (au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), ayant pour objet la modification d'une plateforme logistique.

Cette demande est soumise à une enquête publique d'une durée de 15 jours qui se déroule du 2 au 18 décembre 2019 en mairie d'ALBON.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre, et 5 abstentions), DECIDE :

- d'émettre un avis favorable sur ce projet dans le strict respect des prescriptions émises par les services consultés.

#### **Délibération 82/2019 : Raccordement au réseau BT sans autorisation d'urbanisme (poste AXE 7 NORD)**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint expose que le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a reçu la demande de raccordement au réseau de distribution d'électricité suivante : **Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de GRT GAZ à partir du poste AXE 7 NORD.**

Ceci exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- APPROUVE le projet de raccordement par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération

- ATTESTE que le projet ne nécessite pas d'autorisation d'urbanisme
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son 1<sup>er</sup> adjoint pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion de ce dossier.

**Questions diverses :**

- Madame GEDON, adjointe au Maire, informe l'assemblée du courrier reçu en Mairie de la part d'une habitante de la Route du Prat :  
Cette dernière demande le déplacement ou la suppression du segment du chemin communal qui traverse la propriété sise 1025 Route du Prat, sur une longueur d'environ 400m. En effet, elle estime que cette partie du chemin n'a pas d'utilité particulière, que les randonneurs peuvent utiliser un autre parcours et que les engins motorisés qui utilisent ce chemin constituent une nuisance sonore pour les riverains.  
La discussion s'engage au sein du Conseil. Ce chemin étant utilisé par les riverains, les agriculteurs et les randonneurs, il est décidé de ne pas apporter de réponse positive à la demande de cette administrée.
- Mr DOCHER signale la présence de plaques présentant de l'amiante au bois d'Espinasse.
- Mr BECHERAS remercie le Conseil au nom du Comité des Fêtes pour la subvention exceptionnelle qui leur a été allouée.

**Pour le Maire,**

**Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
André DESSEMOND**



**La séance est levée à 20h35.**